



Québec le 3 juin 2015

Monsieur Steeve Lemyre
MRC Le Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Hononé (Québec) G0V 1L0

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay–Lac-Saint-Jean (questions du DQ12 du 3 juin 2015)**

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici **8 juin 2015** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Annexe de questions du DQ12 au Fjord-du-Saguenay du 3 juin 2015

- 1) Au sommet de la période d'exploitation forestière, veuillez évaluer et fournir le nombre de passages total de camions ou véhicules lourds (tout type d'industrie confondu) qui ont emprunté le même tracé que celui envisagé par Ariane Phosphate, soit par les routes R0251; R0258; R0253; R0201; R0208; R0200.
 - a. Pour la même période, veuillez fournir le nombre de passages de véhicules légers.
- 2) Dans le cadre des échanges ayant mené à la production du « rapport des mesures d'harmonisation prises par la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de minimiser les impacts du projet Ariane phosphate sur la villégiature et les déplacements des usages de la route », veuillez spécifier :
 - a. Les distances qui séparent la route des 4 emplacements de villégiatures qui n'étaient pas admissibles à une relocalisation.
 - b. Chiffrer la circulation des camions récréatifs lors des dernières années.
 - c. Si des scénarios alternatifs de contournement du secteur voisin à l'auberge du 31 ont été envisagés afin de réduire l'impact de l'utilisation accrue de la route R0-200 par Ariane phosphate.
 - i. Si oui, veuillez les documenter.